



Convention-type SwissDRG CTM/H+ 2021

Valable du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022:

Synthèse des principaux éléments

Le Comité de H+ a approuvé la convention-type CTM/H+ valable dès le 1^{er} janvier 2021 dans le sens d'une recommandation à l'intention des hôpitaux non universitaires. La conclusion contractuelle se fait toujours entre chaque hôpital concerné et la CTM. La convention s'applique pour deux ans dans le domaine des soins somatiques aigus pour les assurés AA/AM/AI.

L'essentiel en bref:

1. Un prix de base maximal de CHF 9'900.00 a été convenu (y c. les coûts d'utilisation des immobilisations évalués selon l'OCP)
Ce prix de base remplace l'actuel, calculé selon le modèle de Benchmark. Ce dernier est en effet obsolète et ne permet pas de différencier objectivement les hôpitaux efficaces des inefficaces.
2. Le SCTM continue de calculer des prix de base pour chaque hôpital (y c. le renchérissement). Un éventuel gain d'efficacité est toujours partagé pour moitié entre l'hôpital et les assurés AA/AM/AI.
3. La deuxième année, le renchérissement sera reporté sur le prix de base 2021.
4. Correction assurances complémentaires:
 - La correction des coûts pour les honoraires des médecins reste inchangée (modèle normatif du SCTM).
 - Concernant les coûts hôteliers supplémentaires, la règle est la suivante:

Hôpitaux certifiés REKOLE®	Hôpitaux non certifiés REKOLE®
Déduction des coûts effectifs, au minimum CHF 104/150 SP/P	Inchangé: déduction normative 800/1'000 SP/P

5. Traitement et présentation des PIG:
Si les coûts des PIG présentés sont dans l'ensemble inférieurs aux revenus des PIG, la différence entre en ligne de compte dans la fixation du prix de base par hôpital déterminant pour le tarif.

A partir de la version 12.0 d'ITAR_K®, vous pourrez détailler les prestations d'intérêt général concernant votre hôpital via un nouvel onglet. Comme ce dernier ne figure pas encore dans la version 11.0, un fichier Excel est mis à la disposition des hôpitaux et cliniques sur le site Web de H+¹.

6. Soumission des documents

¹ <https://www.hplus.ch/fr/comptabilite/itar-kc>

L'export ITAR_K® signé, y compris toutes les feuilles des tableaux (infos et rémunérations supplémentaires, détails des PIG et ajustement avec la statistique des hôpitaux), doit être transmis d'ici au 31 juillet 2021.